

**Evaluation du développement durable
dans le canton de Fribourg**

Question

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) organise régulièrement une évaluation des performances des cantons en matière de développement durable. Plus de la moitié d'entre eux ont participé volontairement à l'exercice 2009.

Le prochain relevé étant prévu en 2011, le canton de Fribourg y participera-t-il? Si non, quand pense-t-il le faire?

Le 21 décembre 2009

Réponse du Conseil d'Etat

L'Etat de Fribourg a mis en place une structure de travail « Développement durable du canton de Fribourg : stratégie et plan d'action », qui a pour objectif de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité écologique sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques. Cette structure intègre les Directions concernées et traite des secteurs-clés de l'administration. Elle est constituée d'un Comité de pilotage stratégique et de six groupes de travail thématiques, internes à l'administration. Les travaux ont commencé en automne 2009 et devraient durer jusqu'en 2011.

Depuis 2003 plusieurs cantons et villes ont élaboré avec le soutien de l'Office fédéral du développement territorial (ODT) des indicateurs du développement durable applicables au niveau des cantons et des villes. Ces travaux s'effectuent dans le cadre du groupe de travail « Cercle Indicateurs ». Aujourd'hui, les offices de la statistique, de l'environnement et de la santé publique ainsi que 15 cantons et 17 villes y participent. Le prochain relevé aura lieu en 2011 pour les cantons.

Dans ce contexte, l'Etat de Fribourg mène des réflexions sur l'élaboration dans les meilleurs délais d'un monitoring du développement durable pour le canton de Fribourg. Il s'agit de mesurer à l'aide d'indicateurs la durabilité du canton dans les trois dimensions économie, société et environnement et, plus particulièrement, de déterminer si les données statistiques pour les indicateurs collectés par les cantons sont disponibles à Fribourg. Les services concernés analyseront entre autres l'opportunité de participer au « Cercle Indicateurs » de l'ARE.

L'Etat de Fribourg voit donc tout à fait l'utilité d'un monitoring en développement durable. Avant de prendre des décisions, il souhaite cependant clarifier quelles seraient les conséquences de tels travaux sur les ressources financières et en terme de personnel. Le processus de clarification est en cours. Dès que les bases de décision seront réunies, une proposition sera soumise au Comité de pilotage « Développement durable » pour que l'Etat de Fribourg puisse choisir le système de monitoring le plus approprié et le mettre en place. Le canton pourra ainsi évaluer sa progression vers la durabilité.

Fribourg, le 23 février 2010